



# STRATÉGIE ET ANALYSE FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ À DESTINATION DES ARS

L'approbation de l'EPRD et du PGFP, l'instruction de projets immobiliers ou la conception et le pilotage de Plan de retour à l'Équilibre (PRE), mobilisent au sein des ARS, des compétences, des expertises et des outils spécifiques. Pour répondre à ces besoins, le CNEH propose **un parcours sur-mesure, dédié aux ARS**, constitué de **trois formations-actions personnalisables**. Chaque atelier est indépendant et peut être combiné au choix, selon le besoin des équipes.

**VOUS ÊTES NOUVEL ARRIVANT OU VOUS SOUHAITEZ VOUS PERFECTIONNER**

## Atelier 1

**ANALYSER ET INSTRUIRE LES EPRD ET LES PGFP DANS LE CADRE DE LEUR APPROBATION : FONDAMENTAUX, INDICATEURS CLÉ ET BOÎTE À OUTILS POUR ÉMETTRE UN AVIS PERTINENT ET OBJECTIVÉ**

*Durée 2 jours*

**OU**

**VOUS SOUHAITEZ VOUS PERFECTIONNER**

## Atelier 2a

**ANALYSE ET PERTINENCE D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT**

*Durée 2 jours*

## Atelier 2b

**CONCEPTION ET PILOTAGE D'UN PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE (PRE) / AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE**

*Durée 2 jours*

**PRÉREQUIS**

**EXPERTISE**

**Les +**

- **Des formations à la carte** : l'ARS choisit les EPRD/PGFP, cas d'usage qui seront traités;
- Une aide à la **rédaction de la note de cadrage** à l'attention des établissements;
- Ces formations sont conçues pour permettre le **transfert de compétences** aux participants.



# ATELIER 1 : ANALYSER ET INSTRUIRE LES EPRD ET LES PGFP DANS LE CADRE DE LEUR APPROBATION : FONDAMENTAUX, INDICATEURS CLÉ ET BOÎTE À OUTILS



PUBLIC : NOUVEL ARRIVANT, MISE À NIVEAU DE L'ÉQUIPE, HARMONISATION DES COMPÉTENCES, ETC.

DURÉE 2 JOURS – EN PRÉSENTIEL, SUR SITE

## OBJECTIFS

- Maîtriser les clés de l'analyse financière des établissements de santé
- Choisir et utiliser les outils appropriés pour émettre un avis pertinent
- Accompagner l'ARS dans la rédaction d'un avis argumenté et objectif

## PROGRAMME

- Rappeler les concepts et les fondamentaux de l'analyse financière et des équilibres financiers d'un établissement de santé
- Connaître et savoir utiliser les indicateurs et la boîte à outils pour instruire un EPRD/PGFP
- Atelier : analyser, à des fins d'évaluation, la situation financière de l'établissement :  
*EPRD- ANCRE*  
*ETP-NCRE*  
*PGFP- ANCRE*  
*Les indicateurs clés*
- Emettre un avis sur la stratégie financière d'un établissement et sa trajectoire économique  
*L'ARS choisit les dossiers à traiter durant la formation*  
*Le contenu est adapté en fonction du niveau des participants*

## INTERVENANTS

Directeurs des affaires financières de CH ou de CHU

## CONTACTS

**Philippe Solivéri**, Directeur de l'offre Finances et Contrôle de Gestion du CNEH  
philippe.soliveri@cneh.fr

**Sophie Millet**, Assistante du Pôle Finances et Information Médicale  
01 41 17 15 47 – sophie.millet@cneh.fr

PUBLIC : PERSONNES EN CHARGE DES DOSSIERS DE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, DANS LE CADRE DES AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INVESTISSEMENT EN SANTÉ (CRIS)

DURÉE 2 JOURS – EN PRÉSENTIEL, SUR SITE

## OBJECTIFS

- Savoir évaluer la soutenabilité financière d'un projet d'investissement
- Maîtriser le diagnostic financier de l'établissement porteur du projet
- Mettre en œuvre les outils mis à disposition par le Comité National de l'Investissement en Santé (CNIS)

## PROGRAMME

- Etablir le diagnostic financier de l'établissement porteur du projet, avant réalisation  
*Équilibres d'exploitation, bilanciels et endettement*
- Analyser le projet, son efficacité et le retour sur investissement
- Analyser le plan de financement
- Définir le compte de résultat prévisionnel et le PGFP de l'établissement après réalisation du projet

## LES +

- L'utilisation optimisée des outils du CNIS

## INTERVENANTS

Directeurs des affaires financières de CH ou de CHU

## CONTACTS

**Philippe Solivéri**, Directeur de l'offre Finances et Contrôle de Gestion du CNEH  
philippe.soliveri@cneh.fr

**Sophie Millet**, Assistante du Pôle Finances et Information Médicale  
01 41 17 15 47 – sophie.millet@cneh.fr

PUBLIC : PERSONNES EN CHARGE DES DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT  
DE PRE OU D'UN PLAN D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

DURÉE 2 JOURS – EN PRÉSENTIEL, SUR SITE

## OBJECTIFS

- Maîtriser la préparation et élaborer le document formalisé du PRE/CRE ou d'un plan d'amélioration de la performance
- Connaître les marges de manœuvre en matière de PRE ou d'un plan d'amélioration de la performance
- Initialiser le dispositif de suivi et de reporting du PRE ou d'un plan d'amélioration de la performance

## PROGRAMME

- Identifier les mesures à mettre en place sur la base de la situation financière initiale et du benchmark réalisé
- Aider l'établissement à la mise en place d'un plan de communication interne et externe, adapté au contexte
- Mettre en place les mesures d'accompagnement du management en situation de crise à court et long terme : ressources et fonctionnement
- Aider à l'élaboration des documents constitutifs du PRE/CRE et des fiches actions thématiques
- Mettre en place le dispositif de suivi et de reporting du PRE ou d'un plan d'amélioration de la performance

## LES +

- Cette formation est également adaptée dans le cadre de l'accompagnement, par les ARS, des établissements en recherche d'amélioration de la performance
- L'ARS choisit les EPRD qu'elle souhaite mettre au centre de la formation

## INTERVENANTS

Directeurs des affaires  
financières de CH ou de CHU

## CONTACTS

**Philippe Solivéri**, Directeur de l'offre  
Finances et Contrôle de Gestion du CNEH  
philippe.soliveri@cneh.fr

**Sophie Millet**, Assistante du Pôle  
Finances et Information Médicale  
01 41 17 15 47 – sophie.millet@cneh.fr

## Demande d'inscription

### Sur le site [www.cneh.fr](http://www.cneh.fr) - rubrique formation

**Sophie Millet**, Assistante du Pôle Finances et Information Médicale  
– Tél. 01 41 17 15 47 – Email : [sophie.millet@cneh.fr](mailto:sophie.millet@cneh.fr)

### Pour plus d'informations :

**Philippe Solivéri**, Directeur de l'offre Finances et du Contrôle de Gestion du CNEH  
– Tél. 06 77 52 24 28 – Email : [philippe.soliveri@cneh.fr](mailto:philippe.soliveri@cneh.fr)

### Référent handicap :

**Sylvie Liot**, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – [sylvie.liot@cneh.fr](mailto:sylvie.liot@cneh.fr)  
Merci de nous faire part de vos besoins spécifiques en amont de la formation

### Tarifs : nous contacter

**Facturation sur Chorus Pro\*** : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) ..... Numéro d'Engagement Juridique (EJ) .....

### Établissement\*

#### Contact

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

Raison sociale .....

Adresse ..... CP .....

Ville .....

Tél .....

### Responsable de formation\*

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

\*Tous les champs sont obligatoires

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton – 92240 Malakoff - [RH@cneh.fr](mailto:RH@cneh.fr). Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à [RH@cneh.fr](mailto:RH@cneh.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date ..... Signature et cachet .....

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'auto-financement.

INSCRIPTIONS  
SUR [WWW.CNEH.FR](http://WWW.CNEH.FR)

